

■ Objectif de la formation

La partie théorique comporte :

- la connaissance de l'établissement et de ses risques - connaissance des consignes d'alarme, d'intervention et d'évacuation
- la connaissance et la mise en œuvre de tous les moyens de première intervention de l'établissement
- la connaissance des mesures concernant la sécurité des travaux par points chauds

La partie pratique comporte :

- exercice d'extinction sur feu réel avec différents types d'appareils
- exercice pratique d'évacuation et d'intervention à l'intérieur de l'entreprise.

Obligation du code du travail Article R. 4227-39 : La consigne doit prévoir des essais et visites périodiques du matériel et des exercices au cours desquels le personnel apprend à reconnaître les caractéristiques du signal sonore d'alarme générale, à se servir des moyens de premier secours et à exécuter les diverses manœuvres nécessaires. Ces exercices et essais périodiques doivent avoir lieu au moins tous les six mois. Leur date et les observations auxquelles ils peuvent avoir donné lieu sont consignées sur un registre tenu à la disposition de l'inspecteur du travail.

■ Personnel concerné

Sélection du personnel Les équipiers de première intervention sont choisis en tenant compte des séquences de travail et de la configuration des locaux leurs noms doivent apparaître sur les panneaux de consigne et le registre de sécurité. L'effectif doit être d'au moins 1 employé sur 10, par secteur. On doit pouvoir réunir en tout point d'un secteur un effectif minimal de deux personnes en moins d'une minute. Dans le domaine de la première intervention, il est recommandé de former le maximum de personnel.

■ Contenu de la formation

Ce programme est un aperçu. La formation réelle est totalement adaptée à votre besoin tant en contenu qu'en durée. L'extinction de tout type de feu est envisageable (bac écologique, unité mobile, site d'entraînement spécifique). Nous disposons du matériel et des sites adaptés.

1) 1ère Partie : PROGRAMME THEORIQUE (03H30)

- séquence 1 : Le feu
- séquence 2 : L'extinction
- séquence 3 : Détection incendie – alarme - alerte

- séquence 4 : Connaissance des risques du site
- séquence 5 : L'intervention

2) 2ème Partie : PROGRAMME PRATIQUE (03H30)

- séquence 1 : Exercices d'extinctions
- séquence 2 : Exercice d'évacuation